

Factsheet Suisse

Assurance-vie par capitalisation liée à un fonds/en unités de compte contre un versement unique

(assurance fiscalement avantageuse en Suisse)

Prévoyance libre, pilier 3b

Remarques générales

Durée	<ul style="list-style-type: none">_ La durée peut être choisie librement, mais doit être de dix ans au minimum
Placements	<ul style="list-style-type: none">_ Fonds d'investissement accessibles au public ou stratégies de placement de l'assurance avec gestion par un gestionnaire de fortune mandaté
Versements complémentaires	<ul style="list-style-type: none">_ Non
Risque biométrique	<ul style="list-style-type: none">_ Somme minimale garantie en cas de décès, questionnaire d'état de santé, examen médical si nécessaire
Remarques	<ul style="list-style-type: none">_ La prestation d'assurance n'est pas reprise dans la succession_ Planification patrimoniale de son vivant et planification successorale_ Libre choix des bénéficiaires en rangs et en quota pouvant être modifié à tout moment_ Si le conjoint, le conjoint enregistré (pacsé) ou les enfants sont les bénéficiaires, le droit à l'assurance ne peut être ni mis en gage ni intégré dans une masse de faillite avant l'échéance_ Un seul preneur d'assurance est admis, qui doit être aussi la personne assurée ; conjoint autorisé en compte joint_ Le preneur d'assurance doit conclure le contrat avant l'âge de 66 ans_ Possibilité de paiement par virement ou bien partiellement/entièrement par transfert d'un portefeuille (après entente)

Situation fiscale

Droit de timbre	<ul style="list-style-type: none">_ Droit de timbre actuellement à hauteur de 2,5% de la prime unique
Impôts pendant la durée du contrat	<ul style="list-style-type: none">_ Pas d'impôt sur le revenu_ Pendant la durée du contrat, la valeur de rachat d'une assurance-vie varie selon le pourcentage d'impôt sur la fortune du canton en question
En cas de vie (assurance-vie par capitalisation)	<ul style="list-style-type: none">_ Dans le pilier 3b, la prestation en cas de vie est exonérée de l'impôt sur le revenu si les conditions suivantes sont respectées :_ La personne assurée doit être âgée de 60 ans au minimum au moment du remboursement_ La durée minimale de dix ans est dépassée

Situation fiscale

	<input type="checkbox"/> Le contrat a été initié avant l'âge de 66 ans
En cas de vie – droit au choix des capitaux (assurance-rente)	<input type="checkbox"/> L'assurance-rente n'est pas proposée
En cas de vie – attribution d'une rente (assurance-rente)	<input type="checkbox"/> L'assurance-rente n'est pas proposée
Rachat	<input type="checkbox"/> Mesure fiscale dommageable en cas de rachat avant l'âge de 60 ans
Rachat partiel	<input type="checkbox"/> Mesure fiscale dommageable en cas de rachat partiel avant l'âge de 60 ans
En cas de décès – impôts sur le revenu	<input type="checkbox"/> Néant
En cas de décès – impôt sur les successions	<input type="checkbox"/> L'impôt sur les successions varie selon le pourcentage d'impôt du canton en question
Impôt sur les donations	<input type="checkbox"/> L'impôt sur les donations varie selon le pourcentage d'impôt du canton en question

Clause de non-responsabilité _ La présente documentation n'est prévue que pour son destinataire et ne peut être reproduite, transmise ou publiée sous forme électronique ou autre. Elle ne sert qu'à votre information et ne constitue pas une proposition, une offre ou une invitation à faire une offre, une annonce publique ou une quelconque recommandation pour l'achat ou la vente de produits.

Le contenu a été élaboré par nos collaborateurs et repose sur des sources d'information que nous considérons comme fiables. Nous ne pouvons cependant vous donner d'assurance ou de garantie quant à son exactitude, à son intégralité et à son actualité. Nous tenons à préciser que IAB Ltd. ne dispense pas ou ne propose pas d'assistance fiscale ou juridique. Par conséquent, IAB Ltd. ne peut être tenue pour responsable des conséquences fiscales de toute nature liées à la présente fiche d'information ou au contrat d'assurance.

Les circonstances et les fondements faisant l'objet de la présente publication contiennent des informations susceptibles d'être modifiées à tout moment. On ne peut dès lors supposer que les conditions ou les informations n'ont connu aucune modification depuis le moment de leur publication ou sont encore d'actualité. Les informations contenues dans la présente publication ne constituent pas des aides à la prise de décision en matière économique, légale, fiscale ou de conseil. De même, aucune décision ne peut être prise uniquement sur la base de ces données. La présente publication n'est pas destinée aux personnes sujettes à une mesure juridique interdisant ou rendant sujette à autorisation la distribution de la présente publication. Les personnes venant à être en possession de la présente publication doivent dès lors s'informer au sujet d'éventuelles restrictions et s'y conformer.